



Commune de URIMÉNIL (88)

MODIFICATION DU

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 2- Note de synthèse

*Dossier Enquête Publique*



## **Coordonnées du maître d'ouvrage**

---

**Commune d'URIMÉNIL**  
**1 Place Maurice Bihr**  
**88220 Uriménil**

## **Objet de l'enquête publique**

---

Prescrite par la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2019, la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'URIMÉNIL a pour principal objectif de mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le SCoT, dans l'attente d'une révision générale du PLU.

Cette mise en compatibilité passe par :

- Le passage de zones 1AU en zones 2AU
- L'ajustement de la zone U à l'enveloppe urbaine

La prescription de la procédure de modification répond au courrier du Préfet des Vosges (en date du 24 juin 2019) demandant à la commune de rendre compatible son PLU avec le SCoT des Vosges Centrales par voie de modification, principalement pour réduire les capacités d'urbanisation matérialisées dans le document d'urbanisme.

La commune d'URIMÉNIL profite également de cette procédure pour :

- Créer un secteur agricole pour permettre l'installation d'un agriculteur
- Reclassement en zone N un hangar qui n'a plus de vocation agricole
- Reclassement en zone N un secteur UY pour maintenir une coupure verte entre activités et habitations
- Supprimer un emplacement réservé pour lequel les travaux ont déjà été réalisés
- Reclassement en zone U une zone 1AU construite